

Mémoire au Comité permanent des finances

Audiences sur la motion d'initiative parlementaire M-559 (Braid)

17 janvier 2012

Vers un marché plus caritatif

(Sous-titre : De la ploutocratisation à la démocratisation des dons)

Présenté par Don McRae

Introduction

Depuis le milieu des années 1990, un certain nombre de propositions visant à accroître les dons de bienfaisance ont été formulées et ces propositions concernaient essentiellement les dons de biens et la réduction de l'impôt sur les gains en capital liés à ces dons. Il s'agit des mesures fiscales qui ont été adoptées par les gouvernements successifs au cours des quinze dernières années. Ces mesures sont importantes - elles sont en fait cruciales - pour bon nombre des plus grandes organisations caritatives du Canada. Elles contribuent au financement d'une multitude d'universités et de collèges, d'hôpitaux, d'organisations de santé et de groupes artistiques. Elles favorisent la création des bassins de richesse dont les organisations, comme les Fondations communautaires ou les bureaux de Centraide Canada, ont besoin pour croître et devenir des leaders communautaires. À dire vrai, elles aident à financer les chalutiers espagnols du monde de la bienfaisance.

Ce que nous n'avons **pas** fait pendant des années, c'est d'offrir une réduction d'impôt qui amène quelqu'un à devenir un donateur pour la première fois ou qui reconnaît le coût du don d'une personne aux moyens limités. Il s'agit de dons que tous les types d'organisations caritatives reçoivent, mais qui sont particulièrement importants pour les plus petits groupes. Cette présentation décrira la situation actuelle et proposera une mesure qui aura une incidence sur les donateurs dont les moyens sont petits et modestes pour résoudre le problème de la diminution du nombre de déclarants qui demandent un crédit pour des dons de bienfaisance.

Contexte

Au cours des 45 dernières années, j'ai été un bénévole au Canada. J'ai travaillé avec des groupes locaux comme des associations de quartier, des ligues de hockey et des équipes de soccer. J'ai consacré mon temps et mon argent à des groupes municipaux comme le Centraide d'Ottawa-Carleton, ainsi qu'à des organisations régionales et nationales.

J'ai été entraîneur, fait des collectes de fonds, rempli des enveloppes, nettoyé des bureaux, arrosé des patinoires, fait du café et acheté des biscuits (vous ne voulez pas que je les prépare, croyez-moi). Le travail avec les organisations bénévoles est selon moi l'un des aspects les plus gratifiants d'être Canadien.

J'ai aussi travaillé de manière professionnelle avec des organisations bénévoles pendant plus de 30 ans. J'ai parlé à des centaines de groupes que ce soit assis autour d'une table de cuisine ou depuis un podium de conférence. J'ai parlé de sujets aussi variés que le bénévolat, la collecte de fonds, le recrutement de membres, les règlements que doivent suivre les organisations caritatives pour demeurer légales et, plus important encore, la façon de surmonter le piège en zone neutre au hockey.

Le programme que j'ai géré a créé un certain nombre de guides sur la collecte de fonds pour les groupes bénévoles et a contribué à la réalisation de plusieurs enquêtes, dont l'élaboration et l'examen de l'enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation.

J'étais aussi le gestionnaire de projet d'une série de petits contrats au milieu des années 1990 avec Scott Wilson, un partenaire chez Price Waterhouse. C'est l'un de ces contrats qui a instauré la notion de cible éloignée au Canada.

La contribution des groupes bénévoles

L'ensemble du secteur communautaire, qui comprend les hôpitaux, les collèges et les universités, était évalué à 100,7 milliards de dollars en 2007 ou 7,0 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada.¹ Même en excluant les hôpitaux, les collèges et les universités, les autres groupes ou le noyau du secteur communautaire représentent 35,6 milliards de dollars ou 2,5 % du PIB.²

La meilleure estimation du nombre d'organismes bénévoles au Canada est celle de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles de 2003. À ce moment, on comptait environ 161 227 groupes au Canada.³ Cette enquête a aussi révélé que les plus grands organismes, soit 1 % des groupes, généraient 59 % de la totalité des revenus.⁴ En revanche, 42 % des organismes (ou un peu plus de 67 700 groupes) avaient des revenus annuels inférieurs à 30 000 \$ et ne représentaient que 1 % de toutes les recettes.⁵

À titre de député, vous connaissez plusieurs groupes bénévoles qui font de votre ville ou de votre village une communauté. Vous traitez régulièrement avec les plus grands groupes, mais vous savez que ce sont les plus petits groupes qui donnent tout son sens à votre communauté. Ce sont eux qui promeuvent les programmes de sports parascolaires pour les jeunes. Ils cherchent des moyens pour s'assurer que les enfants prennent un bon déjeuner, même si ce repas doit être servi à leur école. Ces organismes forment le tissu de votre communauté, comme l'hôpital et le collège local, et ce sont ces organismes qui n'ont pas profité des ajustements fiscaux favorables aux dons de biens. Nous devons trouver des façons d'encourager les dons de tailles petite et modeste à l'échelle régionale.

Les objectifs de ces groupes complètent mais ne remplacent pas le rôle du gouvernement. Ces organismes offrent des services, mais, plus important encore, mènent les recherches et les réflexions qui rendent ces services pertinents pour les Canadiens. Nous ne pouvons présumer que tous les problèmes sont résolus et il ne nous reste qu'à assurer la prestation des services. Les groupes bénévoles doivent se rencontrer, discuter d'idées et tenter de nouvelles solutions qui reposent sur leur expérience. Les sommes nécessaires à ces expérimentations ne proviennent pas de

¹ Le Quotidien, 21 décembre 2009, Statistique Canada, article sur le compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat publié en 2007, page 1.

² Ibid, page 1

³ Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles, Statistique Canada, 2005, Tableau 1.1, page 14.

⁴ Ibid, page 22

⁵ Ibid, page 22

grands bailleurs de fonds, comme des années de réductions ont fait en sorte qu'une approche axée sur la prestation de services a été adoptée par ces bailleurs de fonds. Les seuls fonds d'usage non restreint disponibles proviennent de dons.

Il est aussi important de mentionner que nos communautés sont meilleures lorsque ces organismes essaient d'imposer, font progresser, promeuvent, soutiennent, encouragent, favorisent, défendent, améliorent, confortent et, oui, revendiquent le changement. Depuis que j'ai commencé l'entraînement au hockey, notre association récréative est passée de 600 à un peu plus de 1000 joueurs. Cela s'explique en partie par la situation démographique, mais par d'autres facteurs également. Les joueurs n'abandonnent pas le hockey avec l'âge. Nos joueurs de 15, 16 et 17 ans continuent de s'intéresser au hockey et contribuent à l'expansion à la division midget parce que l'association a accordé plus d'importance à la participation qu'à la compétition. Ces joueurs n'atteindront pas la LNH, mais ils s'adonneront au hockey pour le reste de leur vie grâce à leurs souvenirs de jeunesse.

Un groupe comme Parrainage civique organise des matches entre des intervenants bénévoles et des personnes qui présentent des handicaps très variés, dont des limitations physiques, des retards de développement, des maladies mentales et des handicaps liés au vieillissement. Ce groupe milite en livrant un message d'inclusion au public, aux employeurs et aux gouvernements afin d'aider son groupe cible à réaliser son plein potentiel dans la société.

Daniel Alfredsson milite pour les revendications de la Fondation de santé mentale Royale Ottawa dans le but de voir disparaître la stigmatisation liée à la santé mentale, d'encourager les gens qui cherchent un traitement et de faire en sorte que la société comprenne et accepte que ces gens ont besoin d'aide pendant cette période de leur vie.

Diminution du nombre de donateurs

La période de 21 ans de 1990 à 2010 a été marquée par 13 réductions du pourcentage de déclarants ayant demandé un crédit d'impôt pour don.⁶ Au cours de ces années, le nombre de ces déclarants est passé de 5,538 à 5,742 millions, soit une augmentation de seulement 204 000 donateurs.⁷ Si le pourcentage de déclarants réclamant une déduction pour don était demeuré au niveau de 1990 de 29,5 %, le Canada compterait maintenant 7,236 millions de donateurs au total⁸, soit une augmentation de 1,494 millions de déclarants ayant fait un don. Pour une raison quelconque, les Canadiens ont désappris ce comportement, cet aspect de la citoyenneté.

⁶ Tendances des dons individuels : 1984-2010, Bulletin de recherche d'Imagine Canada – décembre 2011 (Vol. 15, no 1), page 3.

⁷ Ibid, page 3

⁸ Pour extrapoler, si 5 742 000 donateurs représentent 23,4 % des déclarants, 29,5 % des déclarants représenteraient 7 236 000 de personnes.

Voilà le hic. Ces statistiques ne sont pas une enquête sur les dons planifiés ou le manque à gagner de dons. Ces chiffres indiquent que les Canadiens ont demandé des crédits d'impôt pour don. J'aimerais mentionner que le Canada a perdu ces 1,5 million de déclarants au cours de ces années. Cela c'est produit pour un certain nombre de raisons. Des études ont montré que les dons augmentent avec l'âge et, comme la population canadienne vieillit, nous perdons des donateurs. C'est une progression naturelle. Je préciserais aussi qu'à une exception,⁹ tous les ajustements fiscaux liés aux dons depuis 1990 s'adressaient aux riches donateurs et nombre de ces mesures ont visé à améliorer le traitement fiscal des dons d'actifs.

Nous n'avons encore rien fait, sauf dans le cas d'une mesure mentionnée précédemment, pour améliorer le traitement fiscal des nouveaux ou petits donateurs. Nous n'avons pas valorisé la participation de nos petits donateurs. Le système à deux vitesses pour les dons de bienfaisance est déroutant et, pour être franc, discrimine les nouveaux donateurs et ceux qui ont des moyens limités.

Je pense que les Canadiens conviendraient qu'il serait positif de voir le nombre de donateurs augmenter parmi les déclarants. Les Canadiens seraient d'accord avec le fait que l'augmentation des donateurs accroîtrait le soutien apporté aux 86 000 organismes de bienfaisance du Canada et aiderait nos communautés à devenir de meilleurs milieux de vie. Pensez à ce que pourrait tirer le Canada de ces 1,5 million de Canadiens supplémentaires qui joueraient un rôle dans leur communauté. Pensez aux progrès qui seraient accomplis dans le domaine de la santé, la prestation des services sociaux, les arts ou les sciences. Pensez aux compétences, aux connaissances et à la participation de 1,5 million de nouveaux donateurs. Pouvons-nous nous permettre de continuer à dilapider cette ressource?

La structure de traitement fiscal actuelle

En tant que donateur, je crois que le système de dons actuel à deux vitesses décourage activement les premiers dons. Voyez l'exemple de l'Ontario ci-dessous pour comprendre ce que je veux dire.

Traitement fiscal d'un don de bienfaisance de 200 \$ en 2010

Crédit d'impôt fédéral de 15 %	30,00 \$
Crédit d'impôt de l'Ontario de 5,05 %	10,10 \$
Traitement fiscal total	40,10 \$

Traitement fiscal d'un don de bienfaisance pour les 200 \$ suivants en 2010

Crédit d'impôt fédéral de 29 %	58,00 \$
Crédit d'impôt de l'Ontario de 11,16 %	22,32 \$

⁹ Le budget de 1994 a réduit le premier tiers du système de crédit d'impôt pour don de 250 \$ à 200 \$.

Traitement fiscal total 80,32 \$

En Ontario, le traitement fiscal du deuxième don de 200 \$ est un peu plus que deux fois supérieur à celui des premiers 200 \$.

Nous pourrions éliminer le premier tiers des dons, mais les fonctionnaires du ministère des finances vous diront, et avec raison, que cela récompense le comportement existant. Tous les donateurs déjà actifs récolteront les fruits de ce nouveau traitement sans donner davantage. En Ontario, ces donateurs recevraient donc (et je recevrais) 40,22 \$ de plus pour maintenir le même comportement. Bien qu'il soit plus sensé sur le plan fonctionnel d'utiliser un système à deux vitesses, cette mesure coûterait au Trésors des millions de dollars en pertes de revenu avant qu'elle ne n'attire ne nouveaux donateurs. Ce n'est pas valable politiquement.

Nous nous sommes placés dans une situation sans issue. Comment s'en sortir? Je dirais que la proposition de cible éloignée est encore plus pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1995.

Proposition d'une cible éloignée

La cible éloignée donnerait aux participants qui augmenteraient leur don de bienfaisance d'une année à l'autre, disons de 100 \$ à 400 \$, un crédit d'impôt accru de 10 % pour la somme supplémentaire, les 300 \$, pour cette année seulement. Au cours de la prochaine année d'imposition, le plateau à partir duquel la cible éloignée serait calculée passerait aux dons supérieurs à 400 \$. Une fois qu'un donateur aurait atteint le plateau des 10 000 \$ en dons, le traitement fiscal amélioré pour les dons supplémentaires cesserait. L'année de référence pour la cible éloignée serait 2012.

L'idée de la cible éloignée consiste à motiver tous les donateurs sous le seuil des 10 000 \$ à augmenter leurs dons. Cela aiderait les nouveaux donateurs à dépasser le premier tiers de la structure fiscale en offrant un traitement fiscal de leur don plus près du montant reçu pour les dons supérieurs à 200 \$. Cela favoriserait le retour du comportement de donateur que le Canada semble avoir perdu au fil des ans.

Tout comme le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants est en place pour accroître l'activité physique des enfants, la cible éloignée vise à améliorer le comportement caritatif des Canadiens. L'idée est d'encourager le comportement et, après cette étape, que les gens continuent de faire des dons de bienfaisance les années suivantes. Ils auront connu les bienfaits d'être un citoyen plus solidaire et responsable.

Ce n'est pas une proposition parfaite, mais le système existant est imparfait de toute manière. La cible éloignée propose une façon de répondre aux besoins des personnes effectuant un premier don et ayant des moyens limités. Si des préoccupations sont formulées à savoir comment la cible éloignée fonctionnerait en pratique, nous pouvons y remédier en instaurant une période d'essai de cinq ans. Le ministère des Finances

observerait l'utilisation de la cible éloignée pendant cinq ans pour voir en quoi elle influe sur les dons effectués.

Elle nous aiderait à passer d'une structure de crédits d'impôt pour don de bienfaisance qui est biaisé en faveur des dons majeurs à un système plus démocratique fondé sur la vaste participation des donateurs.

Merci.